

## **Fonctionnement de l'UNATRANS en situation de mise en sommeil temporaire pour une durée d'un an**

Le GDI (2s) Yves-Tristan BOISSAN, président de l'UNATRANS, présente sa démission lors de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) organisée le mercredi 7 avril 2021 matin en distanciel.

L'ensemble des participants à cette AGE constate qu'aucun candidat ne s'est déclaré pour lui succéder. Cette situation a été étudiée au préalable par le Conseil d'administration de l'association qui a conclu que seules deux possibilités étaient envisageables :

- une mise en sommeil temporaire ;
- la dissolution.

Compte tenu du nombre de volontaires pour continuer à occuper des postes de responsabilité au sein de l'UNATRANS, la solution d'une mise en sommeil pour une durée d'un an a été jugée possible et souhaitable par le Conseil d'administration.

C'est donc cette option qui est proposée à la validation des membres de l'UNATRANS, avec mise en place à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Si le vote est favorable, l'UNATRANS sera alors gérée au titre des affaires courantes par une équipe de trois personnes qui occupent déjà les trois fonctions essentielles suivantes :

M. Bruno HEBERT, Délégué général ([bruno.hebert@intradef.gouv.fr](mailto:bruno.hebert@intradef.gouv.fr), 0762452651)  
Colonel Philippe BIBAL, Secrétaire ([bibal@club-internet.fr](mailto:bibal@club-internet.fr), 0664250938)  
Chef de bataillon Joël POLAIRE, Trésorier ([j.polaire@sfr.fr](mailto:j.polaire@sfr.fr), 0630398304)

Par ailleurs, la mission de Porte-drapeaux est conservée :

Major Marc SARRI, Porte-drapeaux ([marc.sarri@orange.fr](mailto:marc.sarri@orange.fr), 0607810859)

Il appartient à cette équipe de définir précisément son mode de fonctionnement et les activités qu'elle s'engage à conduire. Mais d'ores et déjà :

- l'organisation d'une cérémonie annuelle de ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe ainsi que la participation aux commémorations mémorielles, patriotiques et associatives ;
- le site Web

sont maintenus.

Les membres du Conseil d'administration renouvelés peuvent être sollicités si besoin, et tout membre de l'UNATRANS peut lui apporter son concours si elle en fait la demande.

Le siège social de l'UNATRANS est maintenu au fort de Bicêtre.

Suite à une décision du Conseil d'administration, aucune cotisation n'est exigée au titre de l'année 2021 et l'UNATRANS demandera de ne pas s'acquitter de la sienne auprès de l'ANRAT.

L'absence de cotisation n'impacte en rien le statut de membre de l'UNATRANS. Par ailleurs, les associations affiliées conservent leur plein exercice.

La présentation, avant le 30 avril 2022, d'une candidature au poste de président de l'association mettra fin à la mise en sommeil. En tout état de cause, des assemblées générales seront organisées en 2022, avant cette date, pour décider de la conduite à tenir à l'issue de la mise en sommeil.